

COFREND Interférométrie (ST) niveau 1 - secteur Aéronautique (COSAC)

RS508 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'interférométrie permet de visualiser et de mesurer des déformations infimes à la surface d'une pièce (résolution d'une fraction de micromètre). L'utilisation de cette méthode pour le contrôle non destructif s'effectue en sollicitant la pièce. Un défaut interne est révélé par une déformation superficielle mise en évidence par un procédé interférométrique.

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- Procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- Effectuer les essais
- Relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- Consigner les résultats.

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- effectuer les essais
- relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- consigner les résultats.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation : 20 h minimum
- Expérience industrielle : 200 heures minimum
- Acuité visuelle

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/508/>